

Politiques & Pratiques de développement

GRET

Professionnels du
développement
solidaire

★ Projets innovants et politiques publiques ★ Contribution au débat ★ Notes d'opinion

Ces notes sont destinées à alimenter la réflexion sur les politiques de développement en se fondant sur l'expérience du GRET et de ses partenaires.

NUMÉRO 4 ★ JANVIER 2012



Sensibilisation et subvention : les deux piliers de l'assainissement liquide !

L'assainissement des eaux usées et des excréta représente un enjeu sanitaire majeur dans les pays en développement. Alors que de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement sont indispensables pour éviter les maladies diarrhéiques, au-delà du seul accès à l'eau potable, l'assainissement reste considéré comme le « parent pauvre » du secteur et fait souvent l'objet d'approches opérationnelles dogmatiques préjudiciables à la diffusion des bonnes pratiques.

À l'heure où l'on passe sans transition de grands programmes de latrinisation massivement subventionnés accompagnés d'actions de sensibilisation marginales, à une approche « Assainissement Total Porté par la Communauté » (ATPC)* sans aucune subvention à l'équipement, il est important de rappeler que subvention et sensibilisation ne s'excluent pas mais sont deux mesures nécessaires et complémentaires pour favoriser l'équipement durable des ménages en toilettes dans les pays en développement.*

La sensibilisation comme déclencheur d'équipement des ménages... à condition de l'adapter

Pour faire évoluer les comportements en matière d'hygiène et d'assainissement, les séances de sensibilisation visent à faire prendre conscience aux populations du danger sanitaire que représentent leurs pratiques habituelles (défécation à l'air libre, non-lavage des mains, etc.) et à leur faire adopter des pratiques plus saines.

La méthode Phast (*Participatory Hygiene And Sanitation Transformation*), conçue par le Pnud et l'OMS en 1992, est une approche participative basée sur la définition avec les populations locales des problématiques liées à l'hygiène et l'assainissement. Elle est depuis longtemps la référence sur le terrain. Mais depuis plusieurs années, l'ATPC a fait son apparition : cette méthode choc joue sur la provocation, le sentiment de honte, les interdits sociaux et le dégoût pour lutter contre la défécation à l'air libre et prône l'autoconstruction de toilettes par les ménages cibles. Elle a connu des succès importants en Asie du Sud (*Tremolet et al, 2010*). Par effet de mode et sous l'impulsion des grands bailleurs de fonds, elle tend à s'imposer comme référence unique en matière de sensibilisation à l'assainissement en étant actuellement reproduite dans un nombre croissant de pays.

Mais l'approche provocante basée sur la honte et le dégoût peut être contreproductive : au Laos, les acteurs locaux ont préféré ne pas insister sur ces aspects lors de la mise en œuvre de l'ATPC

Fondé en 1976, le GRET est une association sans but lucratif, regroupant des professionnels du développement solidaire.

Il soutient des processus de développement durable, en milieu urbain et rural, en s'appuyant sur l'équité sociale, la promotion économique et le respect de l'environnement.

Politiques & Pratiques de développement

pour des raisons culturelles. Cette méthode doit être ajustée en fonction des contextes d'intervention.

Il est important de tester, adapter et valider sur le terrain dans chaque contexte spécifique, une méthode efficace de sensibilisation à l'assainissement.

Les limites de l'autoconstruction d'un ouvrage technique

La sensibilisation est nécessaire pour informer et faire prendre conscience aux populations cibles de la nécessité de s'équiper en toilette. Elle est donc un « déclencheur » d'équipement des ménages. Cependant, elle ne doit pas déboucher uniquement sur l'autoconstruction de latrines, telle que prônée dans une application dogmatique de l'ATPC. L'autoconstruction peut avoir des conséquences négatives sur la santé et l'environnement dans de nombreuses situations : pollution de nappes phréatiques affleurantes par des latrines à fosse sèche, risque d'effondrement des fosses mal construites ou peu solides en saison des pluies, etc.



CAMPAGNE ATPC EN MAURITANIE : UN EXEMPLE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE LA MÉTHODE

En Mauritanie, dans quatre localités de la commune de Keur Macène, la méthode ATPC a été un déclencheur puissant : si seuls 15 ménages sur 233 possédaient initialement une latrine, 176 latrines auto-construites ont été dénombrées après la campagne de sensibilisation. 45 % d'entre elles ont été détruites pendant la saison des pluies suivante. Un an après, la totalité des toilettes détruites avaient été reconstruites par les ménages, confirmant le besoin suscité par l'ATPC de posséder une latrine. Mais cet exemple montre les limites techniques de l'autoconstruction totale réalisée uniquement par la communauté.

La sensibilisation doit être associée à une offre locale d'assainissement techniquement et financièrement adaptée aux besoins. Des personnes ressources telles que des agents techniques municipaux et des artisans locaux (maçons, fournisseurs de matériaux) doivent pouvoir proposer des ouvrages répondant à la demande des ménages ou conseiller ces derniers dans leur construction. Ces artisans peuvent aussi mettre

en œuvre un « marketing social » qui complète la sensibilisation et déclenche effectivement l'acte d'achat de toilettes.

LES MICRO-FOSSES SEPTIQUES : UNE SOLUTION TECHNIQUE ADAPTÉE POUR PREY RUMDENG (CAMBODGE) ET FOULPOINTE (MADAGASCAR)

Dans le village de Prey Rumdeng au Cambodge, une campagne d'ATPC menée en 2009 s'est heurtée à des contraintes techniques importantes : une couche rocheuse dure située à moins d'un mètre de la surface du sol a empêché les ménages de creuser les fosses de toilettes, traditionnellement profondes de 2 à 3 mètres. En 2010, le Gret a appuyé un maçon à la mise en place d'un « sanimarché » proposant des modèles de toilettes innovants et totalement préfabriqués à l'aide d'une chaîne de production. Ces micro-fosses septiques, financièrement accessibles pour les ménages, sont équipées d'une fosse en plusieurs modules le long de la surface. Ce design technique a été repris et adapté à Madagascar dans la ville de Foulpointe où la nappe phréatique affleure pendant une grande partie de l'année.

Une latrine reste un ouvrage technique qui devrait être construit selon « les règles de l'art » et adapté à l'environnement local pour limiter les effets négatifs sur la santé et l'environnement.



La nécessité des subventions partielles

Les subventions mises en œuvre par le passé, qui finançaient la quasi-totalité du coût d'une latrine ont été un échec en termes d'appropriation et de diffusion. Les ménages ne payant presque rien ne se sentaient pas propriétaires de l'ouvrage ni responsables de son entretien. Elles sont aujourd'hui décriées voire interdites dans les programmes d'assainissement.

LES PROGRAMMES DE « LATRINISATION » SUBVENTIONNÉS SANS EFFET À LONG TERME

En 2009, l'ONG Eau Vive a réalisé une étude sur l'assainissement rural en Afrique de l'Ouest fondée notamment sur 3400 entretiens et enquêtes dans quatre pays (Mali, Niger, Burkina Faso, Sénégal). Dans les zones où avaient eu lieu des programmes de construction de latrines subventionnées à 90 ou 100 %, aucun processus de reproduction ou de diffusion post-programme n'a été constaté. Cela s'explique notamment par le fait que le coût des latrines proposées dans ces programmes (60 à 600 €) est souvent beaucoup plus élevé que la capacité et la volonté des ménages à payer (15 à 73 €). Les ménages préfèrent alors « attendre le prochain projet » que de s'équiper par leurs propres moyens.

Le coût des latrines constitue un sérieux obstacle à leur diffusion au sein des populations les plus pauvres. Pour les rendre plus accessibles, il est possible de jouer sur leur processus de fabrication ou proposer des facilités de paiement. Mais cela ne suffit pas toujours pour en permettre l'accès aux populations les plus défavorisées.

Les subventions partielles restent un outil efficace et souvent nécessaire pour réduire le prix payé par un ménage pour l'installation d'une latrine.

Ces subventions doivent être mises en œuvre dans certaines conditions : elles doivent être partielles et incitatives, selon des modalités qui sont encore au stade exploratoire à ce jour : une subvention partielle adéquate doit-elle être de 10, 20, 50 % ? Sur quels critères doit-on l'établir ? Pour éviter les comportements d'« attente » des usagers, les subventions doivent également être « discrètes », à la manière de l'aide basée sur les résultats ou OBA* payée directement au fabricant de toilettes et donc invisible pour l'acheteur.

SUBVENTION DISCRÈTE POUR LA VENTE DE TOILETTES À MADAGASCAR

Dans la région du Vakinankaratra à Madagascar, le Gret a aidé un entrepreneur local à structurer son activité de vente de toilettes (« animarché » ou *divotontolo* à Madagascar). Il vend des toilettes préfabriquées correspondant à la demande locale, analysée lors d'une étude de marché préalable. Le prix de vente des toilettes inclut une subvention OBA de 10 à 35 % selon le modèle et le village de vente, qui lui est versée directement toutes les 10 toilettes vendues. Lorsqu'un client désire étaler son paiement dans le temps, il est invité à entrer en contact avec une institution de microfinance locale (Otiv) qui peut lui proposer un microcrédit adapté. En cas de refus d'un client très pauvre par Otiv, celui-ci peut recevoir une subvention directe plus conséquente : le « chèque latrine ».

La subvention comme variable d'ajustement favorisant le développement d'une filière marchande d'assainissement

Les subventions ne sont pas seulement une aide aux ménages qui désirent acheter une latrine ; elles sont aussi un appui nécessaire pour les artisans et petits entrepreneurs qui se lancent dans le secteur de l'assainissement. Souvent, les bailleurs n'approuvent pas ces subventions faites aux opérateurs privés arguant que ceux-ci devraient investir sur leur fonds propres et non sur les fonds de l'aide au développement. Lorsque des subventions sont tolérées, le recours à l'OBA est à la mode car « motivant » et « garant de résultats concrets ».

Pourtant, les approches « zéro subvention » ou « OBA seulement » reportent tous les risques sur les opérateurs locaux qui ne maîtrisent pas le secteur de l'assainissement à l'heure actuelle. Elles ne sont pas réalistes lorsque des modes de fonctionnement viables pour les filières marchandes locales restent à inventer et qu'il faut encore fortement inciter les entrepreneurs à investir ce secteur. Il convient de rechercher un équilibre entre les capacités des opérateurs locaux à investir, sur fonds propres ou en obtenant un crédit auprès de banques locales, et la nécessité de développer une filière d'assainissement locale.

L'investissement initial nécessaire à la mise en place d'une filière marchande de l'assainissement peut se décomposer en trois parties :



Politiques & Pratiques de développement

un apport de l'entrepreneur local, une subvention initiale directe à l'entrepreneur et une subvention OBA fondée sur des étapes clés de la mise en place du sanimarché (achat de moules, création d'un site d'exposition, premières ventes, etc.).

Les proportions respectives de ces trois financements peuvent faire partie des critères de sélection des opérateurs dans les projets d'assainissement. Cela permet de s'adapter au mieux aux deux principaux types d'entrepreneurs locaux susceptibles de se lancer dans le marché de l'assainissement : d'un côté les maçons, qui maîtrisent le processus de fabrication mais n'ont pas de culture d'entreprise et peu de capacités d'investissement ; de l'autre, les fournisseurs de matériaux qui sont davantage commerciaux et ont généralement une plus grande capacité d'investissement.



Conclusion

- La promotion de l'accès à l'assainissement ne doit pas reposer uniquement sur une sensibilisation à outrance de type ATPC.
- Promouvoir l'accès à l'assainissement, c'est aussi proposer des solutions techniques fiables et durables maîtrisées localement, et économiquement abordables pour les populations. Ce trépied « *sensibilisation – adaptation technique – financement* » est la seule base stable d'un assainissement amélioré et durable.
- Les bailleurs de fonds devraient nuancer les approches « zéro subvention à l'équipement » ou « OBA seulement » qui sont prônées actuellement.
- La subvention doit rester un mécanisme incitatif pour déclencher l'achat et aboutir à des résultats effectifs, et ne constituer qu'un cofinancement partiel et non une substitution à l'investissement local. Cependant, le secteur de l'assainissement liquide est encore trop faiblement développé et peu porteur pour se passer de subventions. Des subventions directes partielles restent nécessaires dans bien des cas, pour l'investissement initial d'un entrepreneur local en assainissement ou pour l'achat d'une latrine par un ménage défavorisé.

Julien Gabert, Gret (gabert@gret.org)

Lexique/sigles

- **Assainissement liquide** : assainissement des eaux usées et des excréments. L'assainissement « solide », ou gestion des déchets, n'est pas concerné ici.
- **Latrinisation** : campagnes de construction de latrines (ou toilettes) chez les ménages des pays en développement.
- **OBA** : *Output Based Aid*. Subvention payée a posteriori, une fois que les résultats attendus ont été atteints et vérifiés.
- **ATPC** : Assainissement Total Porté par la Communauté, *Community Led Total Sanitation – CLTS*, en anglais. La campagne nationale *Total Sanitation Campaign* mise en œuvre dans le Maharashtra (Inde) et le programme Dishari au Bangladesh, développés selon la méthode ATPC, ont touché respectivement plus de 21 000 000 et 1 500 000 personnes.

Références

- Fewtrell L., Kaufmann R. B., Kay D., Enanoria W., Haller L., Colford J. M., 2005, **Water, sanitation, and hygiene interventions to reduce diarrhoea in less developed countries: a systematic review and meta-analysis**, *The lancet infectious diseases*, vol. 5, n° 1, janvier 2005, p. 42-52. >>>
- Eau vive, **Pour une meilleure diffusion des ouvrages d'assainissement en milieu rural sahélien : 80 propositions concrètes**, Montreuil, Eau vive, 2010, 68 p. >>>
- Trémolet S., Kolsky P., Perez E., **Financing on-site sanitation for the poor: a six country comparative review and analysis**, Washington (DC), The World Bank, 2010, Water and sanitation program. - technical paper, 154 p. >>>
- Monvois J., Gabert J., Frenoux C., Guillaume M., **Choisir des solutions techniques adaptées pour l'assainissement liquide**, Paris, pS-Eau, Cotonou, PDM, 2010, Eau et assainissement pour tous - Guide méthodologique n° 4, 136 p. >>>

Cette note s'appuie sur l'expérience opérationnelle du Gret dans plusieurs pays >>>, notamment :

- **au Cambodge** (Programme d'aménagement en eau potable et assainissement dans les petites villes du Cambodge - Pacepac, 2006-2010) ; >>>
- **à Madagascar** (Meddea, 2008-2012) ; >>>
- et **en Mauritanie** (eau potable et assainissement dans les sites de rapatriés en Mauritanie, 2010-2011).

Comité éditorial :

M. Bessières
C. Castellonet
Y. Le Bars
A. Quentin
D. Ribier
G. Winter

Rédacteur en chef :

C. Castellonet

© Gret